





Testé pour vous : LE FAUX PRÊT BANCAIRE

Connaissez-vous **Sam** ? **Sam** est l'enquêteur virtuel du **Réseau anti-arnaques** : il s'intéresse, notamment, aux offres douteuses qui prolifèrent sur le net.

C'est la proposition d'une certaine **Paule HERVÉ** (finance_pauleherve@hotmail.com) qui attire son attention. Elle déclare agir au nom d'une association chrétienne en collaboration avec la banque **HSBC** et est habilitée à vous accorder un prêt d'au moins 5 000 € à un taux de 3 %.

Ce type d'annonce va, nécessairement, intéresser les personnes qui sont en situation financière difficile et qui sont inscrites dans les fichiers d'incident bancaire.

En fait, cette proposition cache un piège redoutable pouvant être décrit en six étapes :

<u>Étape n°1</u>: Implication du consommateur en lui demandant de préciser le montant et la durée du prêt sollicité.

Étape n°2: Chiffrage du prêt *(mensualité et coût des intérêts)* et réclamer des informations personnelles *(adresse, n° de téléphone, revenus mensuels)* et, la copie d'une pièce d'identité.

<u>Étape n°3</u>: Transmission du contrat de prêt pour signature en mentionnant le nom de la banque et le numéro de compte.

<u>Étape n°4</u>: Message de la banque **HSBC** (labanquehsbc06@gmail.com) réclamant un IBAN pour pouvoir effectuer le virement des fonds.

Étape n°5: Message précisant que le virement des fonds est invalide et qu'il convient de régler 917 € de « taxes d'activation ».

Étape n°6 : Indication du mode de paiement des frais /achat de coupons PCS chez un buraliste).

Plusieurs éléments doivent attirer l'attention du consommateur intéressé par l'octroi d'un prêt :

- des messages comportant de nombreuses fautes d'orthographe;
- □ une demande de règlement de frais divers (totalement illicite avant un déblocage de prêt) et un mode de paiement atypique (recharges de carte PCS);
- un contrat de prêt sommaire comportant seulement 11 lignes de texte;
- ⇒ une banque utilisant une adresse mél privée /qmail.com/.

Évidemment, le consommateur qui aura le malheur de régler les frais demandés, n'obtiendra jamais le prêt annoncé. Les recours seront inexistants puisque l'escroc n'est pas identifiable et sévit à partir de l'étranger (notamment de Côte d'Ivoire ou du Bénin).

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :

Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site: www.arnaques-infos.org

SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)